



Municipalité de Grand-Métis

## AUX CONTRIBUABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-0214 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 2 octobre 2018, la Municipalité de Grand-Métis a adopté le règlement intitulé « Règlement no 2018-0214 sur la gestion contractuelle ».

Avis est également donné que les règlements sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville à l'adresse suivante : 70, chemin Kempt  
Grand-Métis (Québec)  
G0J 1Z0

**DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 4 OCTOBRE 2018**

Chantal Tremblay,

Directrice générale secrétaire-trésorière

### **CERTIFICATION DE PUBLICATION**

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10h00 heure et 12h00 heure le 4<sup>ème</sup> jour d'octobre 2018.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 4<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2018

Directrice générale secrétaire-trésorière